

# **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DU 29 AVRIL 2025**

## **MATIN**

Le 29 avril 2025 à 9h30 s'est réuni le Comité Social et Économique de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, rue de Beauffort à Arras et en visioconférence via le logiciel TEAMS.

### **Étaient présents :**

Monsieur Jean-Jacques PION, Directeur

Monsieur Sébastien BRUNO, Secrétaire Général

Madame Virginie DESCAMPS, Responsable des relations sociales et QVT

### **Membres délibératifs :**

Madame Lucie COPPEY, élue CFDT

Monsieur Mathieu SPRIET, élu CFDT

Monsieur Samuel TOMASI, élu CFTC

Madame Sarah DUQUESNOY, élue CFTC

Madame Cindy LEGRAND, élue CFTC

Madame Nicolas PRZYBYLSKI, élu CFTC

Madame Annabelle MIELCZAREK, élue suppléante CFTC

Madame Marie DURIN, élue suppléante CFTC

Madame Céline LEU, élue suppléante CFTC

Madame Stéphanie MAUBERT, élue FO  
Monsieur Sacha LACOSTE, élu FO  
Madame Sabrina CAUDRON, élue suppléante FO  
Monsieur Romain DELACRE, élue suppléant FO

Madame Bénédicte CORDIER, élue CGT  
Madame Julie GRILLON, élue CGT  
Madame Eva PILLOT, élue suppléante CGT

**Assistaient également en qualité de suppléant du CSE :**

Madame Korine BLONDEL (CFTC)

**Assistaient également à la réunion en leur qualité de représentant syndical (R.S.) au CSE :**

Madame Cindy DUBLEUMORTIER (CFTC)  
Madame Odile VANDERBEKE (CFDT)  
Madame Ludivine CARON (CGT)

**Étaient excusés**

Madame Nathalie SAUVAGE, élue CFDT  
Madame Lætitia GOUJARD-LEDUC, élue CFTC  
Madame Dorothée DOYEN, élue CFTC

Monsieur Jean-David ROGEZ, élu CFTC

Madame Sophie VEROVE, élue FO

Madame Peggy TURBANT, élue FO

Monsieur Gregory BAUDRY, élu CGT

## **I- Approbation du procès-verbal de la réunion CSE du 27 mars 2025**

Monsieur Tomasi indique que le pv sera envoyé avec la modification demandée concernant le fait d'avoir noté que l'arbre de Noël serait « réalisé par la direction » et non pas « pris en charge ».

Car comme on ne sait pas encore quelles seront les modalités comptables de l'opération, cela a été noté de cette manière-là sans changer le fond.

Les autres petites modifications ne concernaient que la forme.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## **II- Vie du comité social économique**

Monsieur Tomasi indique que, par rapport au nouveau RI qui intègre les nouveaux arrivants pour les ANCV présents au 1<sup>er</sup> mai et au moment de la distribution, il a eu une question concernant un agent qui souhaite avoir des e-connect et donc pour lequel il n'y a pas de distribution. De plus, cet agent qui la Caisse mi-mai.

Monsieur Tomasi demande si l'on peut considérer qu'un agent qui est là depuis 5 mois, est présent au 1<sup>er</sup> mai et fait une demande de e-connect peut les obtenir. Cette question-là n'a pas vraiment été étudiée car en effet, il n'y a pas de distribution réelle.

Il propose aux élus d'y réfléchir et d'en re discuter pour un vote le mois prochain.

Monsieur Spriet répond que la règle c'est d'être présent à l'événement. Monsieur Tomasi répond que oui mais événement veut dire distribution et dans ce cas précis il n'y en a pas puisque l'agent demande de e-connect. Il propose de laisser aux élus les temps d'étudier cette situation et d'acter la décision à la prochaine réunion puisqu'il faudra un vote pour confirmer cette décision.

L'agent est bien là depuis 5 mois et présent au 1<sup>er</sup> mai, ça peut s'entendre. Madame Vanderbeke est d'accord d'autant qu'un agent qui serait présent du 1<sup>er</sup> au 31 mai y aurait droit.

Monsieur Tomasi est d'accord mais souligne qu'il faut tout de même étudier la question pour définir la règle.

Madame Vanderbeke répond que dans ce cas particulier il faut voter en réunion CSE.

Monsieur Tomasi est d'accord. Il faut informer l'agent également.

### **III- Consultation du Comité Social Économique**

Néant

### **IV- Information du Comité Social Économique, dont certaines relèvent de la sécurité, santé et des conditions de travail**

#### **• Situation des services**

Monsieur Pion communique les chiffres suivants :

#### **Service PF :**

- Stock national : 4,73 jours au 28/04/2025 (4,48 jours au 26/03/2025)
- Stock CAF 62 : 6,16 jours au 28/04/2025 (5,17 jours au 26/03/2025)

Monsieur Pion indique que l'année dernière à la même époque nous étions à 6,40 jours. La situation est forcément chargée en avril avec les congés à solder.

Taux d'appels téléphoniques : 75,07 (flux et SVI) et 69,94 (flux allocataires choix 1 « je suis allocataire) au 28/04/2025 contre 75,92% (flux SVI) et 71,35% (flux allocataires) au 26/03/2025 (objectif COG minimum : 85%)

Délai de démarche : 10,1 jours contre 9,9 jours au 26/03/2025 (objectif COG minimum : 17 jours)

UTI : à jour

#### **Service Social :**

AFI : 3 jours (3 jours le 26/03/2025)

AFC : 9 jours (8 jours le 26/03/2025)

#### **Direction Comptable et Financière (DCF) :**

- **Affaires juridiques** : 11,1 jours (9,5 jours au 26/03/2025)
- **ASFR** : 27,1 jours (23,5 jours au 26/03/2025)
- **Recouvrement** : 7,9 jours (7 jours au 26/03/2025)
- **Comptabilité** : à jour (inchangé) : entraide CBU Caf 01, 38, 59 74, 76 et 80

- **Mouvements de personnel**

- Embauches réalisées

- EN CDD (5) :**

- 1 Agent administratif UTI Arras (Niv 3) Arras
- 1 Technicien patrimoine Arras (Niv 3)
- 2 Agents administratifs PF Paris (Niv 3) Arras – Recrutement interne
- 1 Travailleur social ADS Arras (Niv 5B)

- EN CDI (2) :**

- 1 Responsable d'unité Prestations Familiales (Niv 5A) – recrutement interne
- 1 Agent de maîtrise Pf Calais – Recrutement interne

- Recrutements en cours

- EN CDI (3) :**

- 1 Technicien ARIPA Calais (Niv 3)
- 2 Responsables d'unité ARIPA Calais (Niv 5B) – Recrutement interne/externe

## **EN CDD (25) :**

- 1 Travailleur Social (Niv 5B) ADS Etaples
- 1 Travailleur Social (Niv 5B) ADS Calais
- 1 Conseiller thématique travail Social (Niv 6) Arras/Calais – Recrutement interne
- 10 Agents administratifs ARIPA (Niv 3) Calais
- 2 Gestionnaires administration du personnel Arras (Niv 3)
- 10 Téléconseillers PFS Arras (Niv 3)

## Recrutements à venir

## **CDD :**

### **JUIN**

- 1 Agent administratif Appui métiers (Niv 3) Arras
- 7 Téléconseillers PFS Calais (Niv 3)
- 10 Téléconseillers PFS Arras (Niv 3)
- 10 Agents administratifs PF liquidation (Niv 3) Arras
- 10 Agents administratifs PF liquidation (Niv 3) Calais
- 1 Agent administratif UTI Calais (Niv 3)

## **SEPTEMBRE**

- 12 Agents administratifs PF Renfort Paris Arras (Niv 3)
- 10 Téléconseillers PFS Calais (Niv 3)

## **OCTOBRE**

- 10 Agents administratifs PF Liquidation (Niv 3) Arras
- 10 Agents administratifs PF Liquidation (Niv 3) Calais
- 1 Agent administratif UTI Arras (Niv 3)
- 1 Agent administratif UTI Calais (Niv 3)

## **NOVEMBRE**

- 10 Agents administratifs PF liquidation (Niv 3) Arras

## **CDI :**

## **JUIN**

- 10 Téléconseillers PFS Arras/Calais (Niv 3)

Monsieur Pion souhaite apporter une information complémentaire concernant le remplacement de Monsieur Dhont qui est actuellement en congé CET avant un départ effectif à la retraite en juin 2026. Il a décidé de nommer Madame Coraline Boulay en remplacement en indemnité différentielle jusqu'à la fin du mois de juin 2026.

Madame Coppey demande si ce sera une fonction qu'elle aura plus de ses fonctions actuelles.

Monsieur Pion répond qu'elle change de fonction.

Monsieur Bruno ajoute qu'elle est nommée responsable adjoint du secteur PF qui sera son nouveau libellé emploi. La particularité est qu'il n'est pas possible de dédoubler les postes et, jusqu'au départ officiel en retraite de Monsieur Dhont, elle ne peut pas être nommée sur le même poste. Cependant, fonctionnellement, le poste qu'occupait Monsieur Dhont ne peut pas rester vide au regard de la taille du secteur. Ce qui a donc été choisi est de procéder à une nomination anticipée sur la base d'une indemnité différentielle jusqu'à la date départ en retraite de Monsieur Dhont.

Monsieur Spriet demande s'il y aura un appel à candidature pour la remplacer en juillet 2026 si Madame Boulay reste à ce poste.

Monsieur Bruno répond que c'est en cours de détermination. Pour le moment Madame Boulay assurera les fonctions de Monsieur Dhont et elle restera affectée sur le site de Calais.

Monsieur Spriet demande si l'embauche d'un agent de maîtrise concerne la MDR.

Monsieur Bruno répond que c'est bien un poste d'agent de maîtrise pour la MDR.

Monsieur Tomasi demande s'il y a eu des modifications de l'estimation de recrutement sur l'année.

Monsieur Bruno répond que non. Il y a simplement des offres qui ont été repassées car elles étaient parfois infructueuses.

### • **Situation de l'emploi du trimestre 2025**

Monsieur Bruno indique que le document a été transmis dans le cadre des obligations de présentation au CSE (voir annexe).

Monsieur Spriet indique que le tableau n'est pas très compréhensible avec les codes « es » par exemple.

Monsieur Bruno répond que c'est le tableau qui est transmis depuis le départ. La seule différenciation est cette colonne qui différencie la nature du personnel depuis la mise en place du BCG qui a regroupé les personnels administratifs et les personnels d'action sociale dans un seul et même

budget. Il s'agit d'une mesure de simplification mais restent distincts les personnels de ce qu'on appelle les œuvres puisque nous avons une structure en gestion directe à Etaples. « L'ES » est donc la gestion budgétaire qui qualifie cette gestion directe à Etaples.

Pour tous les autres, ils sont dans ce qu'on qualifie de « GA », gestion administrative, budgétairement rattachés à cette enveloppe budgétaire. Monsieur Tomasi indique qu'habituellement ces 2 lignes étaient regroupées en une seule.

Monsieur Bruno répond que oui mais, comme dans la présentation de l'emploi elles sont distinctes, budgétairement, ils sont détaillés comme ça. Madame Vanderbeke souligne que ce n'est tout de même pas très lisible car les élus avaient déjà demandé que ne soit pas dans les mêmes cases certaines situations.

Monsieur Bruno répond que le détail se trouve dans le bilan social.

#### **• Information relative au projet « nouvelle solution accueil, rendez-vous et affichage dynamique »**

Monsieur Bruno indique que c'est un projet qui a mis un peu de temps à se consolider. La dernière réunion qui a validé le lancement de l'outil date du 29 avril.

La Caisse se trouvera très rapidement impactée car la Caf du Nord est pilote sur ce projet et comme l'ensemble des segments d'accueil du public, en particulier la PFS, il va falloir très rapidement programmer la mise en œuvre avec un calendrier de formation et d'accompagnement.

Cet outil est un outil avec différentes fonctionnalités. Il conserve toutes les fonctionnalités actuelles de l'ancien outil et permet d'y accéder, en fonction de différents profils d'utilisateur. La disponibilité des statistiques de fréquentation est maintenue et les modalités de prise et de réalisation de rendez-vous sont identiques. C'est juste l'ergonomie de l'outil qui va évoluer pour en rendre l'utilisation plus facile.

Il ajoute que ce qui évolue, en revanche, dans l'outil c'est l'intégration de la gestion des flux c'est-à-dire de pouvoir voir en temps réel ce que sont les niveaux de fréquentation des différents points d'accueil.

Il y aura également une nouvelle modalité de signalement d'une arrivée qui se fera via un QR code.

Monsieur Bruno ajoute qu'il y aura aussi quelque chose qui fait évoluer en bien la gestion des flux c'est la remontée de motifs.

La notion de profil utilisateur sera enrichie en fonction des besoins qu'il aura.

L'idée a été de travailler aussi sur un meilleur vocabulaire dans l'outil c'est-à-dire que les mots qui sont employés sont plus lisibles et sur l'obligation d'avoir un compte Caf pour prendre rendez-vous afin d'avoir cette capacité à le préparer en fonction du dossier.

Madame Vanderbeke indique qu'il y a des personnes qui souhaitent des renseignements mais qui n'auront pas forcément un droit. Elle ne comprend donc pas cette obligation d'avoir un compte.

Madame Caron ajoute qu'il a également des bailleurs ou des débiteurs de pension alimentaire à l'accueil qui n'ont pas de compte.

Monsieur Bruno répond que c'est bien pour la prise de rendez-vous uniquement.

Monsieur Spriet indique alors qu'aucun primo-demandeur ne pourra avoir de rendez-vous pour une étude d'un droit éventuel.

Monsieur Bruno répond qu'il le fera à travers la création d'un compte. Cela s'inscrit dans une stratégie générale d'identification préalable des futures allocataires que ce soit pour arriver à un droit ou non. L'idée est de qualifier la personne car derrière il y a tout le lien qui est fait avec le rattachement de sa situation et de ses ressources pour une étude de droit élargie. En effet, celle-ci se faisant maintenant au travers de la DRM il est évident que quelqu'un qui n'est pas connu, ne bénéficiera pas de ces automatismes.

Madame Vanderbeke demande si des statistiques ont été faites pour savoir combien d'allocataires se connectent au Caf.fr

Monsieur Bruno répond que le dénombrement des téléprocédures et des connexions est connu mais il ne voit pas trop le lien avec le sujet.

Madame Vanderbeke répond qu'elle pense qu'aujourd'hui il y a encore beaucoup d'allocataires qui ne vont pas sur le caf.fr.

Monsieur Bruno répond qu'au contraire, dans le Pas-De-Calais, il y a plutôt des bons utilisateurs du Caf.fr

Madame Vanderbeke répond que cela peut être toujours les mêmes.

Monsieur Bruno répond que non car c'est par rapport au nombre de comptes.

Monsieur Pion ajoute que nous reviendrons sur le pourcentage précis mais la proportion est de 80/20. Il ajoute qu'il ne faut tout de même pas négliger

ces 20 % mais l'objectif de la branche est de faire en sorte qu'il y ait ce passage vers le caf.fr pour faire le lien avec l'ensemble du déclaratif pour aller, à terme, vers du versement de droit automatique. En attendant, il s'agit surtout de fiabilisation des informations.

Monsieur Bruno ajoute que cette évolution s'adresse à des personnes qui savent déjà utiliser les QR code ... ce qui est la majeure partie de notre public. Ce qu'il faut mettre en perspective par rapport à ces 20 % restants c'est que la branche garde, parallèlement, cette approche d'accueil inconditionnel. Cela veut dire qu'on garde le modèle actuel d'accueil car ce n'est pas du 100 % rendez-vous.

Monsieur Pion ajoute que lorsque l'on parle d'accueil inconditionnel, on parle bien du site principal du département, 2 pour nous.

Ce n'est pas tout à fait la même chose sur les autres lieux.

Madame Duquesnoy demande s'il y a une solution palliative pour ceux qui n'ont pas de smartphone pour le QR code.

Monsieur Bruno répond que le QR code n'est pas le moyen de prendre rendez-vous, c'est le moyen de se signaler dans son arrivée.

Pour la partie minoritaire qui aura besoin d'un accompagnement, il y a toujours des pré-accueils.

Madame Caron demande si les accueils de St Omer et Boulogne, qui sont à l'heure actuelle des accueils Trio à part entière, feront encore de l'accueil inconditionnel.

Monsieur Pion répond qu'il va falloir regarder de très près quelle concentration il y aura car l'accueil inconditionnel il faut l'assurer et sur la totalité de notre couverture. Cela est très engageant et nécessite une couverture prioritaire des 2 sites principaux, Arras et Calais.

Il ajoute qu'une lettre de réseau concernant la relation de service à l'allocataire devrait arriver prochainement. Elle réaffirmera l'engagement de la branche et une exigence au niveau local de chacune des Caisses.

Elles auront pour la plupart un seul site principal, la question ne se posant que pour les Caisses issues de la départementalisation qui en ont souvent 2 ou même plus.

Nous serons donc amenés à regarder ce qu'il faudra faire pour garder cet équilibre entre les 2 sites principaux et pour le reste la Caisse Nationale laisse les décisions au local sans critères. Ce sera donc, après, une question d'accroche territoriale, comme nous avons pu déjà l'évoquer mais il faut aussi que ce soit tenable dans une perspective du rendu de postes sur les

années 2026/2027 et surtout après car nous ne savons pas ce que sera la future COG.

Il va donc falloir, au travers de cette lettre réseau, partir sur un nouveau contrat avec l'allocataire tout en le faisant tenir.

Madame Caron demande si cela va se jouer sur les horaires d'ouverture.

Monsieur Pion répond que ça peut être ça oui mais en conservant de l'ouverture. Il souligne qu'il y a des Caisses qui, à l'heure actuelle, n'ont qu'un lieu d'ouverture principal avec quelques permanences alors que nous nous en avons beaucoup. Notre situation est très particulière comparée à l'ensemble du réseau.

Cependant, cela ne change rien à cet accueil inconditionnel de l'allocataire et à ce que la CNAF souhaite mettre en place pour comptabiliser les allocataires et pouvoir préparer une future bascule vers les éléments fiabilisés.

Monsieur Bruno ajoute que nous faisons partie de la mise en œuvre du nouvel outil, de la vague avec une généralisation à partir du 6 juin. Les formations pour la PFS auront lieu cette semaine. Elles dureront entre 45 minutes et 1h et se feront depuis le poste de travail.

Pour l'ensemble du reste du personnel c'est-à-dire l'ensemble des personnels d'accueil physique et les personnels qui sont dans les caf@, les formations auront lieu du 19 au 23 mai.

Madame Coppey demande s'il s'agit d'une formation e-learning.

Monsieur Bruno répond que oui. Elle s'accompagnera d'un guide utilisateur et de modes opératoires dédiés. Il ajoute que le nouvel outil n'est pas compliqué et est quand même fonctionnellement très proche de l'outil actuel.

Madame Coppey demande si le compte Caf doit être actif pour pouvoir prendre rendez-vous, par exemple pour les personnes qui ont été mutées. Monsieur Bruno répond que oui puisqu'elles ont un numéro d'allocataire.

### ● Point de situation sur le service ARIPA

Monsieur Bruno indique que les entretiens pour les 2 postes de responsables d'unités auront lieu les 15 et 16 mai avec une nomination à venir tout de suite derrière.

A l'issue de ces nominations et avec un 1<sup>er</sup> travail réalisé avec ces nouveaux managers suivront l'étude et la communication d'éléments d'organisation du service. Il y aura également une étude de travaux qui sera, sans doute, rendu nécessaire par l'évolution à la fois de l'équipe managériale et aussi des conséquences par rapport au rattachement évoqué précédemment.

Madame Vanderbeke demande si le service va être scindé en 2.

Monsieur Bruno répond qu'il n'en a aucune idée pour le moment. La direction attend de pouvoir faire ce travail en approche avec les managers et de ce qui est possible en travaux selon la structure du bâtiment. Il souligne qu'il a la particularité d'avoir des cloisons coupe-feu qui emportent certaines nécessités en matière de travaux.

La direction espère pouvoir apporter, à la réunion CSE de juin, l'ensemble de cette présentation.

Madame Vanderbeke demande s'il y a beaucoup de candidats aux postes de managers.

Monsieur Bruno répond que oui étant donné qu'il y a 2 jours d'entretiens.

Madame Coppey demande s'il s'agit de candidatures internes ou externes.

Monsieur Bruno répond les 2.

Monsieur Pion souhaite apporter quelques informations concernant le nouveau site du siège. Le ministère a validé la décision de la CAG sur notre dossier du futur siège. Cette validation emporte les montants financés qui ont été décidés par la CNAF à hauteur de 34 millions d'euros.

Le dépôt d'un permis de construire à la ville d'Arras a été effectué et est en cours d'étude.

Monsieur Bruno ajoute que les travaux devraient commencer à la fin de l'année mais les bâtiments existants sont déjà en cours de destruction.

Madame Vanderbeke demande s'il y a des parkings prévus au niveau du nouveau bâtiments.

Monsieur Bruno répond qu'il l'avait déjà indiqué. Il y aura autant de places de parking que le bâtiment actuel. De plus, se fabriquent actuellement et attenant à nos locaux ce qu'on appelle un parking silo et la direction va rencontrer la mairie pour évoquer la possibilité d'un partenariat sur ce parking.

Monsieur Bruno rappelle que, concernant le parking Caisse, nous serons sur une cible de places entre 120 et 130 ce qui correspond exactement à la situation actuelle. À pleine charge, aujourd'hui, avec le télétravail, nous arrivons à 265/270 personnes présentes simultanément. De plus, il ne faut pas oublier que tout le monde ne vient pas en voiture et que ce lieu a été choisi car il se trouve à moins de 300 mètres de la gare SNCF et sera desservi par une nouvelle gare de bus routier qui sera attenante.

Monsieur Bruno précise tout de même que cette question de stationnement reste un des points de vigilance fort de la direction.

Monsieur Pion indique que nous y reviendrons au fur et à mesure des réunions du CSE en fonction des décisions qui seront prises.

## **V- Questions soulevées par le CSE, dont certaines relèvent de la santé, la sécurité et des conditions de travail**

### **• Bilan social**

Monsieur Bruno indique qu'il est en cours de finalisation pour une consultation en CSE en juin.

### **• Point PFS du CSE de février**

Monsieur Bruno indique qu'un complément d'information a été transmis suite aux demandes formulées mais confirme que la direction ne souhaite pas rentrer dans un débat de données qui serait en abstraction de ce qui a été mené par le CSE au sein même de la PFS.

Elle souhaite plutôt attendre la restitution de l'inspection à l'occasion de laquelle ces données pourraient être échangées.

Les éléments demandés ont été transmis et permettent sans doute d'enrichir la réflexion.

Monsieur Bruno souhaite maintenant recueillir les éléments des élus pour pouvoir les analyser et éventuellement les mettre en perspective des données chiffrées.

Madame Coppey répond qu'après discussion les élus concernés pensent qu'il faudrait étudier le sujet lors d'un CSE extraordinaire car ils ont peur qu'en passant dans une réunion CSE classique, le sujet ne soit pas assez approfondi.

Monsieur Bruno répond que ce n'est pas une mauvaise idée. Il y songeait également afin de prendre le temps de la restitution.

Madame Cordier demande si elle pourrait avoir la réponse à la question concernant les arrêts maladies et les accidents de travail. Elle souligne qu'elle avait déjà formulé cette demande en 2024.

Monsieur Pion répond que, comme il l'avait déjà indiqué, cela nécessite un travail à la main extrêmement important côté RH ce qu'il ne souhaite pas.

Monsieur Tomasi demande à Madame Cordier si sa demande concerne tous les services, un point étant prévu à l'ordre du jour plus tard.

Madame Cordier répond qu'elle avait demandé en avril 2024 pour ce service.

Monsieur Pion rappelle que ces données ne sont pas automatiques. Il peut, cependant, apporter des chiffrages globaux et qui sont plutôt parlant.

Madame Cordier s'étonne du fait que, dans ce service, il n'y ait que 25 agents sur 63 CDI qui soient en télétravail et 22 CDD. Elle aimerait également avoir les motifs des CDD.

Monsieur Bruno répond qu'il est toujours d'accord pour fournir des éléments mais que souvent des données ont été apportées pour amener à des constats modérés. Il n'a pas pour habitude de faire travailler ses équipes lourdement, dans un contexte où la charge du service RH s'affaire à la classification pour donner finalement un regard limité.

Ces données sont effectivement intéressantes mais elles ne seront pas prioritaires avant l'été au regard du plan de charge du secteur.

Monsieur Bruno demande à Madame Cordier de préciser quels sont les chiffres qui l'étonnent.

Madame Cordier répond que la question est de savoir pourquoi il n'y a que 25 agents en télétravail.

Monsieur Bruno répond que c'est parce qu'il y a 25 agents qui l'ont demandé.

Monsieur Pion ajoute que le télétravail est une demande de l'agent et un accord de la direction.

Madame Coppey répond qu'en faisant les entretiens pour la PFS, il n'y a, en effet, pas de problème autour du télétravail.

Monsieur Bruno répond qu'à l'échelle de la Caisse le télétravail est une machine qui roule.

Madame Cordier demande si cela veut dire qu'il n'y a que dans ce service-là qu'il n'y a pas un intérêt pour le télétravail car ailleurs ce ne sont pas du tout ces taux.

Monsieur Bruno répond que ce ne sont pas ces taux mais ce ne sont pas les mêmes profils de personnes.

Monsieur Pion ajoute que l'interrogation est de savoir ce qu'on fait, maintenant, de cette information.

Madame Cordier répond qu'elle est en droit de se demander pourquoi il y a une sous-utilisation du télétravail dans ce service.

Monsieur Pion répond qu'il n'y a pas d'objectif d'utilisation. Le télétravail est une possibilité et renvoie à la question individuelle.

Monsieur Bruno ajoute que ce qu'il se passe à la PFS qualifie ce qu'il se passe dans les services mutualisés dans lesquels il y a un profil de collaborateur souvent plutôt jeune et ayant des aspects de vie qui les mène à souhaiter travailler sur site. Il rappelle que toutes les demandes sont étudiées dans le cadre et même s'il y a parfois quelques hésitations des managers concernant les CDD, l'autonomie est la question prioritaire.

Madame Grillon demande si le taux de 25 % des effectifs en CDD est lié au surcroît.

Monsieur Bruno répond qu'il y a différents éléments. D'abord les CDD de remplacement et ensuite une dotation de CDD par la Caisse Nationale et cette année elle est très particulière.

Madame Grillon répond que ces chiffres sont arrêtés au 31 décembre 2024.

Monsieur Bruno répond qu'il y avait déjà une proportion qui était très haute à cette date seulement l'année dernière ils étaient financés par la Caisse et non par la CNAF. Historiquement, la Caisse navigue avec 20 à 25 CDD en permanence qui sont financés dans le cadre de notre activité plateforme et veillent autant à la question du surcroît qu'à la question de l'absentéisme car l'enjeu sur la PFS est de garantir des positions.

Madame Grillon indique que ce chiffre est énorme pour un seul service.

Monsieur Bruno répond qu'il ne faut attendre de changement sur ce sujet.

Monsieur Pion ajoute que c'est une mutualisation nationale avec pour objectif d'être dans les éléments notifiés par la Caisse Nationale en termes de CDI mais pas au-delà. Le moyen complémentaire est donc le CDD pour toutes les Caisses de France.

Madame Grillon indique que si elles ont des CDD en surcroît c'est peut-être qu'elles font du CDI.

Monsieur Pion répond que non. Il y a un palliatif par rapport à l'absence. Les éléments complémentaires cherchent à donner plus d'efficacité vis-à-vis de l'allocataire.

Madame Grillon indique qu'il y avait déjà beaucoup de CDD en 2024 mais avec les dotations de 2025 pour gérer l'arrivée de la solidarité à la source ce sera encore pire.

Monsieur Pion répond oui mais l'objectif est que début 2026 il n'y en ai plus du tout financés par le National. Cela ne veut pas dire 0 financement côté local.

Monsieur Bruno ajoute que la direction a, en revanche, cherché à être toujours au plus près de la cible ETP et l'écart n'est que de 1,26 au 31/12 avec un impact temps partiel de 3,66 ce qui veut dire que l'écart est d'un peu plus de 2,40 pour être au plus près de l'occupation totale de tous les postes CDI qui sont financés.

Monsieur Tomasi demande si la cible est en ETP.

Monsieur Bruno répond qu'elle est en ETP MA.

Monsieur Tomasi demande si elle est donc à comparer aux 63.

Monsieur Bruno répond que non car ce qui est regardé c'est l'ETP MA qui est l'ETP budgétaire financé, différent de l'ETP CDI.

### • **Mise en œuvre des badges pour les agents**

Monsieur Bruno indique qu'il y a toujours un correctif encore sur les photos qui restent un peu sombres ou floues et cela prend du temps.

Le service RH espère pouvoir commencer les 1ères distribution dans le courant du mois de mai.

Madame Duquesnoy indique que la semaine dernière une personne est encore entré par le portillon du personnel. Elle demande s'il serait possible de mettre une pancarte indiquant que cette entrée est réservée au personnel comme cela avait déjà été demandé.

Monsieur Bruno n'a pas eu connaissance de cette information mais va regarder ça.

### • **Réflexion sur la semaine de 4 jours**

Monsieur Tomasi indique que le sujet a été mis à l'ordre du jour par la CFTC car lors d'une réunion nationale, la question a été évoquée mais d'après ce qu'il a entendu l'expérimentation qui a été faite à l'URSSAF a été très limitée. Il aimerait savoir si la direction a des informations quant à la position de national là-dessus.

Monsieur Pion répond que, côté branche, il a en tête ce qui se passe à la Caf de Toulon où il y a une expérimentation dans ce cadre-là. C'est le seul endroit où il y a quelque chose d'un peu avancé sur le sujet mais pour

seulement quelques personnes. Il n'y a pas de vrai engouement côté national.

Il ajoute que son point de vue est qu'il vaut mieux laisser le débat au niveau du national. Il suffirait qu'une branche s'en saisisse et décide d'expérimenter mais il n'a pas le sentiment que ce soit le cas côté famille.

Monsieur Bruno ajoute que ce n'est absolument pas une priorité.

Monsieur Tomasi indique que l'interrogation de la CFTC au national était de savoir, étant donné qu'il y avait eu une réunion sur le sujet, si le sujet était en réflexion dans la branche.

Monsieur Bruno répond que non. Il pense que la CNAF, comme nous venons de l'évoquer avec l'accueil inconditionnel, réfléchi à un modèle de relation de service à l'allocataire sur 5 jours et ne voit pas forcément l'intérêt de mener une réflexion sur la semaine de 4 jours qui interrogerait les moyens même de cette politique.

Madame Vanderbeke indique, qu'en plus, nous sommes des « faux 35h » étant donné que nous faisons 39h par semaine.

Monsieur Bruno est d'accord mais pense aussi que le télétravail a vidé un peu de sens le sujet.

Madame Cordier indique qu'elle a connaissance d'autres Caf qui, à la demande de l'employeur, expérimentent la semaine de 4 jours et demi mais ça ne marche pas du tout et cela ne rencontre aucun succès auprès des agents.

Madame Vanderbeke indique qu'il faudrait, en plus, remettre en question les RTT.

Monsieur Bruno ajoute que le problème est aussi que quand on a une organisation sur 4 jours elle s'apparente à du temps partiel et est séquencée avec un rythme et des jours dédiés. Il n'y a pas de liberté et des journées de plus de 9h.

Monsieur Pion ajoute qu'il n'y pas du tout de recherches de la CNAF là-dessus même si Monsieur Grivel laisse faire les expérimentations qui peuvent être tentées.

## • Réflexion autour du congé menstruel

Monsieur Tomasi indique que c'est la CFTC qui a posé la question qui avait déjà été évoquée il y a quelques mois en NAO.

Monsieur Bruno indique que le sujet est présent mais ce congé n'est toujours pas codifié à l'heure actuelle. Il n'est pas présent dans le code du travail.

Différents projets ont été présentés et certains ont été abandonnés ou rejetés. Rien n'a été concrètement retenu. Le modèle même de ce congé, aujourd'hui n'existe pas dans la loi.

Au plan national, on tomberait du coup sur les congés dit spéciaux ce qui pourrait devenir des congés conventionnels tels qu'ils existent dans la convention collective et on pourrait les imaginer à cette échelle-là s'ils n'étaient pas codifiés par le Code du Travail.

Il précise, qu'à sa connaissance, aucune discussion n'a été ouverte sur le sujet.

Monsieur Tomasi répond qu'il y a quand même des réflexions en cours dans différents endroits.

Monsieur Bruno répond que c'est vrai mais rien de concret n'en est ressorti. Localement, la direction n'est pas contre le principe de discuter sur ce sujet mais dans un cadre qui n'existe pas encore aujourd'hui.

Monsieur Tomasi répond que le sujet a déjà été évoqué en NAO et l'idée était de faire le point des avancées.

Monsieur Bruno répond que rien n'a été fixé et le plus simple serait qu'il y ait une évolution du cadre collectif conventionnel.

Monsieur Tomasi souligne que la mairie d'Arras a mis en place ce congé.

Monsieur Bruno répond, qu'en effet, ils se sont fait pilote mais dans un cadre particulier qui est très différent du nôtre.

Monsieur Tomasi se demande si la réflexion se fait au niveau national.

Monsieur Bruno rappelle qu'on sort d'un contexte qui a été très occupé par la classification et il n'y a pas beaucoup d'autres sujets en réflexion. Cela va peut-être évoluer dans la seconde partie de l'année.

## **- Ressources humaines**

### **• Absentéisme tous services**

Monsieur Bruno indique que le sujet a été évoqué précédemment.

Madame Cordier demande quand seront fournis les éléments demandés.

Monsieur Bruno répond qu'il n'a pas d'échéance à donner aujourd'hui.

Monsieur Pion rappelle que ces éléments seront globaux et non pas détaillés.

### **• Maintien de la levée de fin de période**

Monsieur Bruno indique que cette levée qui avait été validée et repoussée correspondait à la fois à l'impératif de l'actualisation des compteurs et en lien avec la stratégie d'heures supplémentaires en semaine qui venait, parfois, rendre difficile cette actualisation des compteurs.

Le dispositif heures supplémentaires dans la semaine a été suspendu, temps a été laissé pour veiller à actualiser un maximum de situations et il y aura toujours quelqu'un dont le compteur n'est pas à jour. Pour autant, la direction a décidé de suspendre cette levée de fin de période.

Madame Descamps ajoute que cela a déjà été fait et annoncé vendredi dernier.

Madame Cordier demande si cela veut dire que l'écrêtage est repris.

Monsieur Bruno répond que nous reprenons l'application stricte du protocole d'horaires variables.

Madame Cordier répond que l'écrêtage est illégal.

Madame Coppey indique que le problème est que les compteurs ne sont pas forcément à jours et que des agents n'ont tous eu l'occasion de mettre les heures sur le compteur solidarité.

Monsieur Bruno répond, qu'en effet, nous trouverons toujours des situations de compteurs qui ne sont pas à jour. Il n'y aura jamais de bon moment pour revenir à la normale. A un moment donné, il faut prendre une décision puisque c'est une décision de conformité de l'application de l'accord et, en dehors du dispositif d'heures supplémentaires en semaine, l'employeur ne demande pas aux agents de faire plus d'heures que ce que prévoit le contrat de travail et l'accord.

Madame Coppey répond que l'agent peut en faire justement pour mettre sur le compteur solidarité.

Monsieur Bruno répond que, pour les situations individuelles et comme cela est habituellement fait par le service RH, elles sont couramment pointées et régularisées mais cela ne réinterroge pas la nécessité d'appliquer le protocole d'accord d'horaires variables.

Monsieur Tomasi indique la RH à la main pour éventuellement revenir sur le compteur et ajouter des heures sur la journée de solidarité dans des délais beaucoup plus grands que les agents.

Madame Descamps ajoute, qu'en effet, quand le terme est échu, le service obtient la liste des agents qui n'ont pas pu alimenter et étudie la totalité des sommes depuis le début de l'année pour voir si justement il est possible de trouver du temps en plus et le compteur est directement alimenté par le service. L'année dernière une centaine d'agents étaient concernés et seuls 5 ont dû mettre une journée de congé.

Monsieur Tomasi indique que, l'année dernière, avait été évoquée la possibilité, pour l'agent, de ne pas avoir ce délai de 48h mais de l'allonger pour qu'il puisse régulariser lui-même. Il s'agit juste d'un paramétrage.

Madame Descamps répond qu'en effet c'était prévu et le note à nouveau.

Monsieur Bruno répond qu'il y a toujours des agents négligents qui ne respectent pas la règle.

Monsieur Tomasi répond que ce n'est pas une histoire de délai c'est juste pour pouvoir placer plus facilement. Il n'y a pas d'enjeu, l'agent qui a une journée non régularisée va devoir attendre plusieurs jours alors que s'il peut revenir 3-4-5 jours en arrière, il peut mettre des heures sur son compteur avant que celui-ci soit régularisé.

Monsieur Bruno répond que cela est fait par le service, ces situations ne trouvent donc pas de difficultés.

Monsieur Tomasi répond que le but était plutôt bienveillant si l'agent peut le faire lui-même et cela évitera le travail de la RH.

- **Incidence des avantages de la transposition de la classification sur les points de compétences ou parcours (cumulables ?)**

Monsieur Tomasi précise sa question : si aujourd'hui avec la nouvelle classification, un agent obtient, par exemple, 10 points de plus avec effet au 1<sup>er</sup> janvier. Majoritairement, ce sont certainement les agents qui auront eu moins de points qui seront avantagés dans la RMPP de l'année. En tout cas c'est souhaitable. La question est de savoir néanmoins si le fait de revenir au 1<sup>er</sup> janvier impacte ce calcul, c'est-à-dire est-ce que les points obtenus avec la nouvelle classification pourraient être retirés avec la RMPP ou est-ce qu'ils sont cumulables.

Monsieur Bruno répond que ce qu'expose Monsieur Tomasi, potentiellement, c'est 100 % des agents de la Caisse puisque tout le monde a eu 3 points. Il n'y a pas de fongibilité entre les 2 et cela a été très clairement dit au plan national sur les enveloppes.

Monsieur Pion ajoute, qu'en effet, nous sommes réellement sur 2 opérations différentes.

Monsieur Bruno ajoute que les règles générales appliquées dans ce cadre-là sont les mêmes hormis une légère exception puisqu'habituellement, un agent ne peut obtenir de mesures 2 années de suite. Forcément cela est un peu mis entre parenthèse cette année.

Monsieur Tomasi demande de confirmer que quelqu'un qui aurait une mesure possible via les 1,5% de RMPP afin de résoudre ce qui n'a pas été corrigé par la classification ne serait donc pas handicapé par le fait d'avoir eu des points de compétence l'année dernière et pourrait obtenir un parcours cette année.

Monsieur Pion répond qu'en effet, il n'y aura pas la règle habituelle des 2 années de suite. Il y aura bien du cumul possible sur cette année 2025.

Monsieur Tomasi indique qu'il a, tout de même, trouvé étonnant qu'une communication n'ait pas été faite pour dire aux agents ce qu'il allait se passer avec la paie d'avril (rappel des 3 points) puis sur juin. Il y a eu beaucoup d'interrogations.

Monsieur Bruno rappelle que le calendrier était très contraint et à cela s'est ajouté une période de congés. La communication a été réglée sur l'aspect majoritaire qui est l'opération de transposition. Il rappelle qu'une assemblée générale de l'encadrement se déroulera le 12 mai et à compter du 13 mai il y aura une tournée qui sera réalisée par chaque agent de direction et cadre coordonnateur dans chaque service pour jouer le jeu de la communication et du question/réponse autour de la classification.

Monsieur Tomasi répond que le but était d'expliquer aux agents que les choses se feraient en 2 temps, ce que beaucoup n'ont pas compris. Le calendrier qui était fourni dans les documents aurait pu être envoyé aux agents.

Monsieur Pion répond que le passage dans les services va donner de la lisibilité certes après coup.

Madame Coppey indique que les cadres n'ont pas l'information pour le moment.

Monsieur Bruno répond qu'ils l'auront le 12 mai.

Madame Coppey demande s'ils ont des informations de 1<sup>er</sup> niveau.

Monsieur Bruno répond que non.

Madame Descamps ajoute si on prend l'exemple d'allo-paie, le service RH n'a pas été submergé de questions.

Madame Coppey indique qu'en revanche, sur le bulletin de salaire, il est indiqué à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et pas du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Madame Descamps répond que c'est normal car, pour 2024, cela a la forme d'une prime versée en une seule fois. Les 3 points eux sont véritablement intégrés au coefficient des salariés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Madame Leu indique que pour une collègue il est indiqué juillet 2024.

Madame Descamps va regarder.

Monsieur Bruno ajoute que des tests sont faits au niveau des SNGP au niveau national et il n'est pas imparable que sur certaines situations il y ait des bugs.

Monsieur Tomasi demande si des contrôles sont faits sur les montants.

Monsieur Bruno répond que oui, des contrôles de cohérence sont faits mais il peut y avoir des situations qui passent à travers.

#### **• Calendrier de paiement des heures supplémentaires et du FMD d'avril**

Monsieur Bruno indique que le paiement sera en mai au regard des opérations de transposition de la classification.

Madame Descamps ajoute c'est uniquement la dernière semaine du dispositif heures supplémentaires qui n'a pas été payée en avril.

Madame Cordier demande si le service RH a reçu des interrogations sur le sujet.

Monsieur Bruno répond que non et qu'une information a été faite dans la teams managers.

## VI- Traitement des réclamations

### Néant

*A 11h15, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

Le secrétaire du CSE

Samuel TOMASI

A handwritten signature in black ink, appearing to read "SAMUEL TOMASI". The signature is written over a stylized, symmetrical graphic element that looks like a cross or a stylized letter 'M'.

PV approuvé à l'unanimité (17 voix)

lors de la réunion CSE du 22/05/2025